

DELIBERATION ARRETANT LE BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET AU LIEUDIT LA BASTIDETTE



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement du Territoire

La délibération du Conseil métropolitain n°22/03/054 du 24 mars 2022 avait lancé la concertation publique relative au projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de La Crau, dans le cadre d'une déclaration de projet, visant l'évolution de la zone agricole (A) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur vers une zone à urbaniser (AU) au lieu-dit La Bastidette.

A ce jour, Les moyens d'information de la population prévus dans le cadre de cette délibération de référence ont tous été mis en œuvre, à savoir :

- ✓ Par voie de presse (mensuel municipal de La Crau).
- ✓ Par voie d'affichage à l'Hôtel de la Métropole et en Mairie de La Crau.
- ✓ Sur le site internet de la Métropole (metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme) et de la ville de La Crau (www.villedelacrau.fr).
- ✓ Par la mise à disposition des documents validés au fur et à mesure des étapes de la procédure d'urbanisme, consultables et téléchargeables sur le site Internet de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (metropoletpm.fr/grands-projets/proxy/plans-locaux-d-urbanisme) et de la Ville de La Crau (www.villedelacrau.fr) ainsi qu'en Mairie de La Crau, au 2^{ème} étage (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Aucune observation écrite n'a été recueillie durant la phase de concertation, malgré les moyens d'expression mis en place et rappelés plus haut (aucune mention dans le registre mis à disposition en Mairie de La Crau ; aucun courriel, aucun courrier postal). En revanche, huit observations orales ont été reçues durant la réunion publique du 16 janvier 2023, en Mairie de La Crau.

Les débats ont fait apparaître certaines craintes du voisinage quant au projet. Les échanges mettent en évidence l'importance de pérenniser l'espace vert protégé ou corridor écologique (de 30 mètres de large) comme zone tampon entre les lotissements et le projet et l'importance de clôturer et de sécuriser le futur établissement du Centre départemental de l'enfance (CDE).

Il convient à présent d'arrêter le bilan de la concertation publique, avant le lancement prochain de l'enquête publique.

Ce bilan de la concertation préalable à la mise en compatibilité du PLU de La Crau dans le cadre d'une déclaration de projet situé au lieu-dit La Bastidette est présenté ce mois-ci au Conseil de la Métropole Toulon-Provence-Méditerranée.



Tableau des phases à organiser jusqu'à la fin de la procédure, dont l'enquête publique

ACTES et ETAPES MAJEURES A VENIR	CALENDRIER PREVISIONNEL (A confirmer par voie d'affichage légal)
Enquête publique (conduite par un commissaire enquêteur)	Avril 2023
Délibération Conseil métropolitain : approbation de la mise en compatibilité du PLU (dernière étape de la procédure)	Juin 2023



LE POINT SUR LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU

Deux évènements notamment ont retardé la révision du PLU en cours :

✓ L'intervention de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (parue au JORF n°0196 du 24 août 2021), dite « loi Climat et Résilience », vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

✓ Un « porter à connaissance » complémentaire de l'Etat adressé par le Préfet du Var au Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et au Maire de La Crau, dans le cadre de la procédure de révision du PLU, relatif à l'aléa lié aux feux de forêt parmi les risques naturels identifiés sur le territoire communal. Pour prendre en compte ce document, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a mandaté un bureau d'étude spécialisé afin de caractériser le risque, de préciser les enjeux liés aux différents types d'espaces et d'écrire le règlement qui s'impose. Cette étude se poursuit actuellement.

La 4^{ème} réunion publique dédiée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'en trouve reportée. Elle pourrait avoir lieu en milieu d'année (soit en juin, soit en septembre-octobre 2023). La population sera informée de sa date par les voies habituelles.



RAPPEL PLU

Information en continu Concertation publique liée à la révision générale du PLU de La Crau

La concertation publique relative à la révision du PLU se poursuit.

Retrouvez toutes les informations :

- ✓ Sur la page internet dédiée, via le lien : http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html
- ✓ En Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :

- ✓ Sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- ✓ Par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel (mtpm.plu@metropoletpm.fr), en précisant l'objet : « **Révision du PLU de La Crau** ».

